



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS

Un an Six mois
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Pas d'emballage

Choisissons nos acheteurs, disions-nous dans le numéro du 3 courant de la *Fédération* et nous signalions le cas d'un agent en céréales de Montréal, ne méritant aucun crédit, et qui sollicitait, de nos fabricants, l'envoi de toutes sortes de genres de montres, ce qui démontrait son incompetence dans le commerce de l'horlogerie.

On signale encore d'autres cas de maisons jusqu'ici inconnues et qui, ayant quitté les territoires voisins du théâtre des hostilités, ont émigré aux Etats-Unis d'Amérique principalement, où ils peuvent justifier la possession d'un certain capital d'origine peut-être douteuse. Ils amorcent des affaires dont le chiffre total ne manquera pas, si nos fabricants y vont tête baissée, d'arriver au centuple de celui de la fortune réelle des commerçants de cette catégorie.

Dans une période d'affaires comme celle que nous traversons, il est compréhensible que nos fabricants soient à l'affût de nouveaux clients et de nouvelles affaires. Mais la prudence est plus que jamais nécessaire et ce n'est pas le moment de se lancer dans les bras de preneurs inconnus, alors que les anciens clients donnent des inquiétudes à leurs fournisseurs réguliers.

Mais certains de nos fabricants font un raisonnement qui, pour être logique d'apparence, n'en est pas moins fort dangereux dans son application.

Ils se renseignent, puis quand on leur dit : telle maison vaut cinquante mille francs, ils l'inondent de leurs livraisons et iraient jusqu'à concurrence des cinquante mille, s'ils le pouvaient, faisant ce second raisonnement aussi logique d'apparence que le premier : Si je réussis à accaparer ce client pendant la première période, je serai certainement payé et tant pis pour les autres !

Mais si dix fabricants font ces raisonnements si logiques... d'apparence, c'est 500.000 fr. de crédit qu'un inconnu de la veille obtiendra, pour le plus grand risque de ses fournisseurs, qui auront marché sur le simple renseignement d'une agence ou d'un complice.

Toutes ces choses sont connues et observées à *L'Information horlogère suisse*, où nos fabricants auraient raison de faire contrôler les renseignements qu'ils ont obtenu par ailleurs. *L'Information* est parfaitement outillée.

Et puis, qu'on nous permette de saisir l'occasion de le répéter : Les montres commissionnées dans un moment comme celui-ci, font le plus urgent besoin, ne sont pas destinées à constituer des stocks et ceux qui les commissionnent ne doivent pas faire appel au crédit.

Donc pas d'emballage pour les inconnus, même s'ils paraissent cousus d'or. Ces derniers surtout doivent montrer leur or et payer comptant.

Appel en faveur des Suisses nécessiteux résidant dans les états belligérants

Chers Confédérés,

Cette guerre qui a déjà répandu tant de malheur sur le monde n'a pas épargné notre patrie, et ce conflit sanglant a suscité chez nous aussi beaucoup de misère. Il en a créé également parmi les Suisses établis à l'étranger qui n'avaient que leur travail, et n'avaient pas d'autres ressources. Or, pour beaucoup d'entre eux ce travail est venu à manquer.

D'après des rapports officiels, si les conditions de travail sont presque normales dans certaines régions, si dans d'autres les Sociétés suisses de nos colonies peuvent faire face pour un temps plus ou moins long aux demandes de secours qui leur seront adressées, il y a en revanche une grande détresse dans certaines régions de la Belgique et de la France. Le Conseil fédéral a déjà dû intervenir en accordant un secours provisoire. A Paris il y a actuellement deux mille personnes, hommes, femmes et enfants, qu'il faut entretenir parce que leurs soutiens ont perdu leur situation par suite de la guerre. Dans ce nombre ne sont pas comprises les familles de nos compatriotes sous les drapeaux, celles-ci étant secourues par la Confédération. Mais ceux qui ne sont pas soldats n'ont rien à prétendre de l'Etat, et ne peuvent être rapatriés sans perdre toute chance de reprendre leur travail au retour de conditions normales. Dans d'autres villes et dans d'autres régions de l'Europe, des situations analogues se sont déjà produites ou peuvent se produire d'un instant à l'autre. Il nous faut donc compter sur une dépense mensuelle de 40 à 50 mille francs, somme qui ira en augmentant, si la guerre se prolonge encore quelques mois.

Ces frères établis hors de nos frontières regardent vers nous, ils attendent de nous le secours. Quand le danger a surgi à nos frontières ils sont accourus de tous les points du globe, en abandonnant leur gagne-pain et leurs familles. La Suisse, terre de refuge et de secours, a manifesté maintes fois ses traditions généreuses à l'égard des peuples accablés par la guerre ou par d'autres maux. Ce qu'elle a fait pour les étrangers, elle doit le faire maintenant pour ses propres enfants. Il importe plus que jamais de ne pas laisser se détendre les liens qui unissent les uns aux autres tous les membres de la nation. C'est à cette heure tragique un devoir pour nous tous d'affirmer, par un acte de solidarité, notre unité nationale et notre volonté d'indépendance. Chaque Suisse fera ce que lui conseille son cœur, et ce que lui commande l'intérêt supérieur de la patrie.

Les dons pourront être remis au bureau de notre journal, ou chez Messieurs Pury & Cie, à Neuchâtel, ou encore à l'un des membres neuchâtelais des Comités désignés ci-après :

La Commission centrale des comités de secours aux Suisses nécessiteux résidant dans les Etats belligérants :

Le président de la Confédération, G. Motta, président d'honneur ; C. Preiswerk, Bâle, président ; G. Kunz, membre du Conseil des Etats, Berne ; Peter Bener, Coire ; Adolphe de Weck, Fribourg ; Gamma, conseiller national, Altorf ; H. Micheli, conseiller national, Genève, D^r Hans Schuler, Glaris, Albert de Haller, Lausanne, Bertoni, conseiller national, Lugano, D^r Bucher-Heller, Lucerne, Philippe Godet, professeur, Neuchâtel, Otto Alder, St-Gall, D^r Spahn, conseiller national, Schaffhouse, de Reding, major, Schwitz, D^r R. Schöpfer, conseiller d'Etat, Soleure, Lüssi, avocat, Stans, D^r Stadlin-Graf, conseiller national, Zug, Fritz Meyer-Fierz, Zurich.

Le Comité cantonal neuchâtelais :

E. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat, président d'honneur, Philippe Godet, professeur, président, O. Billeter, professeur, vice-président, Robert de Pury, caissier, Paul-Eug. Humbert, secrétaire, Ed. Petitpierre, notaire, vice-secrétaire, D^r Aug. Pettavel, conseiller d'Etat et député aux Etats, Paul Mosimann, conseiller national, Albert Piquet, conseiller national, Auguste Leuba, conseiller national, Paul Robert, député aux Etats, Henri Spinner, professeur, président du Conseil général de Neuchâtel, Philippe Favarger, avocat, Ernest Béguin, procureur général, Henri Clerc, not.

Le comité local fera connaître incessamment les dispositions concernant la collecte.

La paix par le droit et la guerre

A l'occasion de son assemblée générale annuelle, où ont été présentés les comptes et le rapport administratif, la Société genevoise d'utilité publique a entendu une substantielle conférence de M. A. de Morsier, sur « *La paix par le droit et la guerre* ». L'orateur a jeté un coup d'œil sur le travail accompli depuis 50 ans par les pacifistes et montré qu'on leur doit beaucoup déjà; mais ils ne sont qu'une minorité. Après avoir indiqué que le coût annuel de la « paix armée » s'élève à huit milliards et demi pour les six grandes puissances et les dépenses actuelles à quatre à cinq millions par jour, M. de Morsier a exposé l'histoire du mouvement pacifiste qui est né en Amérique en 1814. Le premier congrès international eut lieu à Paris en 1849 et fut présidé par Victor Hugo. En 1888, se sont constitués l'« Union interparlementaire » dont le comité central siège à Berne et le « Bureau international de la paix ». La Suisse est le siège de la « Ligue internationale de la paix et de la liberté » fondée en 1867 par Garibaldi, Victor Hugo, Ruchonnet, Ducommun, etc.

Le problème franco-allemand peut être considéré comme à la base de la politique générale de l'Europe. Les pacifistes ont fait de grands efforts pour un rapprochement franco-allemand, l'acceptation de l'arbitrage en cas de conflit et solution de la question d'Alsace par l'autonomie. L'orateur a examiné les tentatives d'un rapprochement anglo-allemand. En octobre 1913, Churchill proposait la limitation des armements maritimes.

En juillet 1914, les pacifistes ont fait d'ultimes et vigoureux efforts pour écarter le danger. Le Bureau international de la paix a été convoqué pour le 31 juillet, à Bruxelles, et a adressé des télégrammes à tous les gouvernements.

Depuis que la guerre est déchainée, les pacifistes travaillent sans relâche. Le Bureau international a lancé un manifeste à toutes les puissances. En Angleterre, en Hollande, en Suisse, se sont constitués des comités d'action pour l'obtention d'une « paix durable ». La Suisse, qui a signé les deux protocoles de la Haye, pourra en rappeler les principes au moment de la prochaine conférence de la paix.

L'emprunt autrichien

Bien que le 50% des souscriptions à l'emprunt de guerre fut payable en janvier, les dépôts opérés dans les banques de Vienne ont augmenté de 50.223.000 couronnes et les versements effectués dans les caisses d'épargne, de 14.649.000 couronnes. Le total des dépôts atteint maintenant 1.779.400.000 couronnes. (B.C.V.)

L'inauguration de l'exposition de San Francisco

Le président Wilson a donné par T. S. F. le signal d'ouverture de l'exposition. Dix-huit sociétés françaises, avec leurs drapeaux, ont pris part à la cérémonie.

Dans le monde ouvrier

La Sentinelle confirme indirectement ce que nous avons dit dans notre numéro du 17 cl., concernant la fusion possible de la F. O. I. H. et de la Fédération des métallurgistes, en publiant ce qui suit :

« *Dans les organisations syndicales.* — Il est question en ce moment de sérieux pourparlers en vue de fusionner en une seule et même organisation, les deux fédérations des ouvriers sur métaux et de la F. O. I. H.

Si nous sommes bien informés, ces négociations qui sont près d'aboutir, auraient comme origine, le refus des groupements patronaux de traiter avec l'organisation syndicale de la situation faite par la guerre aux ouvriers de l'industrie horlogère. »

Renseignements pour les membres de la F. O. I. H. qui cherchent du travail en France

« Des annonces demandant des ouvriers de divers métiers ont été publiées par plusieurs journaux.

« Dans la mesure où cela concernait les ouvriers de l'industrie horlogère, nous avons cherché à prendre des informations que nous n'avons pas toujours pu obtenir, mais qu'une fois en notre possession nous avons transmises aux intéressés désireux d'aller à l'étranger utiliser leurs connaissances et leur talent.

« Nous avons organisé le déplacement d'un certain nombre de boîtiers or dépourvus de ressources à La Chaux-de-Fonds; ce placement donnera, nous l'espérons, de bons résultats pour les intéressés. »

Expropriation des brevets d'invention

Un décret royal italien en date du 28 janvier établit que l'Etat peut, dans l'intérêt de la défense nationale et exclusivement dans un but militaire, exproprier en tout ou en partie un brevet ou faire usage de l'invention sans le consentement du propriétaire.

L'expropriation est fixée cas par cas par un décret royal, et le titulaire du brevet reçoit une indemnité qui, faute d'accord, est déterminée par un ou trois experts nommés par le premier président de la cour d'appel de Rome.

Le même décret prescrit que dans le cas d'inventions intéressant la défense nationale la description et les dessins relatifs pourront être communiqués, avant la délivrance, au ministère compétent, qui peut exiger que la publication du brevet soit retardée indéfiniment.

Le message sur l'impôt de guerre

— Extrait du message du Conseil fédéral —

Raison morale et politique

La proposition tendant à la perception d'un impôt fédéral de guerre, dit le Conseil fédéral, part de l'idée que le peuple suisse doit, par un unique et grand effort, venir en aide à la Confédération et assurer en même temps le développement normal des finances cantonales. Il s'agit ainsi d'un concours financier à apporter à la Confédération et qui doit lui permettre de renoncer à faire usage du droit qui lui est réservé par la constitution de recourir aux contributions cantonales.

Mais un concours financier sous la forme où nous le proposons sort des limites de la constitution, nous devons en conséquence pourvoir en premier lieu à la création d'une base constitutionnelle, ce qui implique nécessairement la coopération du peuple et des Etats. Nous pouvons certainement compter sur cette coopération dans les temps exceptionnels où nous vivons, dans lesquels la Suisse, entourée de peuples prêts à tous les sacrifices et ne ménageant ni leur sang ni leur argent pour la défense nationale, a eu le privilège de jouir jusqu'ici, et, nous en avons le ferme espoir, continuera à jouir d'une existence relativement paisible.

Nous avons la conviction que la majeure partie de notre peuple envisage comme un devoir patriotique de témoigner, par un sacrifice sur l'autel de la patrie, des sentiments de gratitude qu'il éprouve à la pensée que la Suisse a été préservée des horreurs de la guerre. Si l'on songe qu'en tant de pays de vastes contrées sont aujourd'hui dévastées et couvertes de ruines personnes n'hésitera chez nous à alléger dans la mesure de ses moyens les charges énormes qu'impose à la Confédération la sauvegarde de sa neutralité et à pourvoir à ce que nos après-venants n'aient pas à les supporter toutes en notre lieu et place. Si la génération actuelle prend à sa charge une partie de ces dépenses, elle assure à notre pays pour l'avenir une meilleure situation dans la lutte économique qui l'attend après la guerre.

Industrie soleuroise

Le secrétariat de la Chambre de commerce du canton de Soleure dément l'information parue dans quelques journaux selon lesquels la situation des industries soleuroises serait réjouissante et déclare que *certaines industries* ont reçu de nouvelles commandes, mais que pour la plupart de ces industries cela ne concerne que *certaines branches*, tandis que les autres sont absolument arrêtées. Ceci a notamment trait à l'industrie métallurgique. Du reste, les autres industries sont également en présence de difficultés énormes mises à l'arrivée de matériaux bruts, à l'expédition, etc.

Nous n'avons pas reproduit cette information que nous savions exagérée.

Les recettes des C. F. F.

Le total des recettes des transports des C. F. F. s'est élevé en janvier à 11,421,000 fr. contre 13,798,536 fr. en janvier 1914, soit une moins-value de 1,377,536 francs.

Le total des recettes d'exploitation s'est élevé à 12,786,000 fr. contre 14,273,641 fr., soit une moins-value de 1,487,641 fr.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 9,758,000 fr. contre 11,459,661 fr., soit une diminution de 1,401,661 fr.

L'excédent des recettes sur les dépenses a été de 3,028,000 fr. contre 3,413,930 fr., soit une diminution de 85,980 francs.

Création de Bons fédéraux du Trésor

Selon les journaux de la Suisse orientale, après que le Conseil fédéral eut décidé de renoncer pour le moment à un troisième emprunt pour couvrir les frais de la mobilisation, le Département fédéral des finances, pour procurer des ressources à la Confédération, a établi des Bons fédéraux du Trésor, qui seront escomptés par la Banque nationale.

L'argent procuré par ce moyen ne coûtera actuellement à la Confédération que 4 1/2 0/0.

L'information horlogère suisse

rappelle à ses sociétaires son service de contentieux. Par ses relations toujours plus étendues, elle est à même de faire rentrer aux meilleures conditions possibles les créances en souffrance.

Registre du commerce

Enregistrement :

14 février 1915. — *Société suisse pour la fabrication des machines parlantes, S. A.*, société anonyme ayant pour but la fabrication des machines parlantes et tous actes industriels et commerciaux en rapport avec cette fabrication, *Ste-Croix*.

Changements :

28 janvier 1915. — La raison *Silvio Nessi, Lugano*, est radiée. L'actif et le passif sont repris par la société en nom collectif *A. O. & I. Nessi, succ. de Silvio Nessi*, orfèvrerie et horlogerie, *Lugano*.

13 février 1915. — La raison *Auguste Kohly*, fabrication de cadrans pour montres en tous genres, *Tramelan-dessous*, est radiée. L'actif et le passif sont repris par *Veuve Aug. Kohly, Tramelan-dessous*.

Radiations :

2 février 1915. — *Société anonyme de gravure et décoration artistique, La Chaux-de-Fonds*.

4 février 1915. — *Aurèa (S. A.), Société générale de décoration de boîtes de montres, de fabrication de bijouterie et orfèvrerie et d'objets d'art, La Chaux-de-Fonds*.

14 février 1915. — *Gisiger, Sutter et Fahr*, fabrique de vis, *Selzach*.

13 février 1915. — *J. Ablitzer*, fabrication de cadrans, *Porrentruy*.

17 février 1915. — *Isidor Brusda*, commerce d'horlogerie et de bijouterie par acompte, *Bâle*.

Faillites :

1^{er} février 1915. — *François Beck*, horloger, Rue du Mont-Blanc, 21, *Genève*.

9 février 1915. — *Brusda-Gintzburger, Isidor*, commerce d'horlogerie et bijouterie par acompte, *Bâle*.

Brevets d'invention

Enregistrements.

Cl. 71 c, n° 68522. 9 avril 1914, 6 1/4 h. p. — Montre. — *Gustave Lecoultré*, 27, Rue du Mont-Blanc, Genève (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 c, n° 68523. 6 juin 1914, 9 h. a. — Fixation de cadrans de montres. — *Gustav Jänicke*, Keuschberg (Allemagne). Mandataire: J. Baur, Berne.

Cl. 71 e, n° 68524. 11 février 1914, 6 1/2 h. p. — Montre à marche de longue durée: huit jours au moins pour un remontage complet du barillet. — *Schild & Co*, fabricants d'horlogerie La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 72 c, n° 68525. 28 avril 1914, 8 h. p. — Mouvement d'horlogerie électrique. — *The Coventry Electric Clock Company Limited*, 152, Gray's Inn Road, Londres (Grande-Bretagne). Mandataire: A. Ritter, Bâle. — «*Priorité: Grande-Bretagne, 29 avril et 25 août 1913*».

Cl. 79 f, n° 68529. 2 mai 1914, 8 h. p. — Procédé pour la fabrication d'objets creux dont la surface extérieure est pourvue d'inscriptions ou d'ornements en relief et dont l'intérieur est uni, et outillage pour la mise en pratique de

ce procédé. — *Emile Bornel*, 14, Avenue Soret, Genève (Suisse). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève.

Brevet additionnel.

Le chiffre entre parenthèses, après le numéro de chaque brevet additionnel, indique le numéro du brevet principal.

Cl. 119 a, n° 63608 (68709). 9 février 1914, 6 1/4 h. p. — Mécanisme de commande du débit de compteur à paiement préalable. — *Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériels d'usines à gaz*, 27-31, Rue Claude Villefaux, Paris (France). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Modification.

Cl. 61, n° 34871. 5 septembre 1905, 7 1/4 h. p. — Compteur-tachymètre pour sports. — *L. Breitling, Montbrillant Watch Manufactory*, fabricant d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds. Transmission selon extrait du registre du commerce du 13 janvier 1915, en faveur de *G.-Léon Breitling, Montbrillant Watch Manufactory*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 18 janvier 1915.

Radiations.

Cl. 72, n° 19241. — Soudeuse électrique de mailons de chaînes.

Cl. 72, n° 19330. — Une machine à fabriquer la chaîne.

Nouvelles diverses

Assurances maladie. — Jeudi a eu lieu, sous la présidence de M. Schulthess, conseiller fédéral, une séance de la commission des caisses-maladie, dans laquelle différentes questions de ce domaine, qui seront examinées par le département de l'industrie et de l'agriculture et par le Conseil fédéral, ont été soumises à une discussion préalable.

La commission s'est occupée en particulier de l'examen des importantes questions soulevées par l'article 37: allocations spéciales aux caisses-maladie dans les régions montagneuses, contribution à la lutte contre les maladies dans ces régions.

Des sous-commissions ont été nommées pour l'étude de ces questions. Le fait de savoir si les gouvernements cantonaux ont à examiner matériellement les certificats des caisses-maladie, d'après l'article 39 de la loi, sera également soumise à un examen spécial.

Avis

Les fabricants d'horlogerie de qualité courante et bon marché, qui désirent être représentés en Espagne avec agent à Barcelone, peuvent s'annoncer au Bureau de la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds.



Galvanos. d'après plâtres ou tous autres originaux,

pour machines à réduire,

sont livrés avantageusement par la Galvanoplastie

Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds
Léopold Robert 14 et 16

Matière lumineuse radio-active

d'un pouvoir d'éclairage extraordinairement fort, préparée d'après un nouveau procédé, est fournie par une usine capable. Les demandes sont à adresser sous chiffres T 161 à Haasenstein & Vogler S. A., Genève (Suisse).

Service rapide
Bâle = Londres
via St-Malo et Boulogne s. M.

Nous portons à la connaissance des intéressés que notre **service de groupage accéléré** ne subira aucune modification par suite du blocus annoncé par l'Allemagne.

Ce service continuera donc à être la plus vite et la plus régulière communication entre la Suisse et l'Angleterre.

A. Natural, Le Coultre & Cie, S. A., Bâle.

Spécialité **ROSKOPF** soignées
C. Meyer-Graber
LA CHAUX-DE-FONDS
Seul propriétaire
3655 de la marque
W. ROSSKOPF & Cie

Ch. Bonitas & Co
La Chaux-de-Fonds 1080
Parc 66 Téléph. 14.48

Ouvert le matin

Ressorts d'Horlogerie

Une maison «exportation» cherche une fabrique ressorts «Suisse» pouvant livrer promptement, bas prix, ressorts p^r montres assortis ou séparés par numéros et diamètres. Commandes importantes aussi ressorts, régulat., pendules, réveils. Faire offres par écrit sous chiffres H 300 P à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1147
On demande adresse véritables ressorts «Robert».

Chef d'ébauches

sérieux et actif, bien au courant de la fabrication moderne, **cherche place.** Bons certificats à disposition.

Offres s. chiffres **H 15072 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1144

FABRICANTS

de **savon. 13'' argent anc. et cyl., remont., genre anglais bon marché**, sont priés de faire offres sous chiffres **H 15090 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Commanditaire

rentrant de l'étranger, parfaitement commerçant, Suisse, au courant de la branche horlogerie, ayant déjà dirigé partie commerciale d'une entreprise, cherche maison sérieuse pour s'y intéresser. Certificats et références de 1^{er} ordre à disposition.

Ecrire sous chiffres **H 15083 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1151

• Lots •

On cherche à acheter calottes bracelets pour cuirs, 11 et 14 lignes, cylindre et ancre, métal et acier, ainsi qu'en bracelets ancre or 9 kts et montres 17 et 19 lig., or 12 kts., bon marché.

Offres sous chiffres **H 20788 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1162

NOUVEAU



Indispensable
aux Officiers
en campagne



Montre - Boussole - Directrice - Lumineuse du Capitaine VINCENT „AU RADIUM“

Brevetée en Suisse et l'Etranger

donne l'Heure, l'Orientation, la Déclinaison et la Direction, avec une rigoureuse précision, la nuit et le jour. — Utilité pratique dans l'Armée, les Sports, les Mines et dans tous les Travaux topographiques, géographiques et astronomiques. (Nombreuses attestations de hautes personnalités.) 1017

Fabrique d'Horlogerie
NATHAN WEIL

La Chaux-de-Fonds (Suisse)



ELIDA WATCH

J. KOBEL

Fleurier (Suisse)

Montres-Bracelets 15''' ancre

7, 10 et 15 rubis 4119

Modèle de boîte déposé par
la maison Huguenin Frères

Monopole disponible pour la Suisse

Fabriques de Pierres fines
p^r Horlogerie
Spécialité: „Grenat“

Theurillat & C^{ie}
Porrentruy

Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour

500 ouvriers

Usines: 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche

NICKELAGE, ARGENTAGE ET DORAGE DE MOUVEMENTS

— Spécialité de genres soignés —
Prompte livraison. — Conditions avantageuses

Spécialité: **Argentage extra blanc**

LOUIS BANDELIER

Téléphone 1.80 **SAINT-IMIER** Rue des Roches

SUCCESSALE à LA CHAUX-DE-FONDS

Rue de la Serre, 91

3280

Aux fabriques et fabricants d'horlogerie
Plus de contrepivots qui bougent

Plus de contrepivots mal plats

Sertissage par procédé spécial

Contrepivots rubis et grenat garantis sertis plats
et d'hauteur, juste à fleur ou rentrés de 1 à 2/100

Coquerets acier 1^{re} qualité (sur demande anglés et polis).

DEMANDEZ PRIX ET ÉCHANTILLONS

Installation moderne. H-5210-J 1059 Prompte livraison.

Ad. Weber & Fils

Téléphone 1.51

ST-IMIER

Téléphone 1.51

Société des Etablissements Parrenin S. A.

à **Villers-le-Lac** (Doubs)

Fabrique d'Ebauches

Grandeurs 11, 12, 13 et 15 lignes ancre,
lépine et savonnette, mise à l'heure à tirage,
pour montres bracelets et autres.

Pour éviter tous retards dans la correspondance, prière de
l'envoyer: Société des Etablissements Parrenin,
par adresse: Monsieur **Albert Thiébaud**, Brenets.

La fabrique ne termine pas la montre.

1004

BANQUE CANTONALE NEUCHATOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations
de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1, 2, et 3 ans au taux de 4 3/4 %
l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe
quelle somme.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4% l'an jusqu'à
fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'**achat, la
vente et la garde de titres** à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes
importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers**.

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine**.

Or fin pour doreurs.

H 20035 C 3265

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur: F. E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 ELECTRICITÉ

Étude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

Spécialité extra-plates et plates soignées

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 3600 H 5401 J TÉLÉPHONE

Montres 8 jours de précision

L. SANDOZ-VUILLE

Le Locle (Suisse)



Marque déposée

Montres de poche 1146

Montres-Portefeuilles

MONTRES POUR AUTOMOBILES

Montres-Landaulet

MONTRES-RÉVEILS 1 JOUR

BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges: ZÜRICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS

Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.500.000

Dépôts d'argent en compte courant, à termes et contre Obligations ou Bons de dépôts de notre Banque aux meilleures conditions.

Placement de capitaux.

Gérance de fortune.

Gardé de titres.

Location de Coffres-forts. Installations de toute sécurité. Cabines isolées pour le détachement des coupons.

Escompte et encaissement de lettres de change sur la Suisse et l'étranger.

Avances sur titres courants. Change de monnaies et billets étrangers.

Encaissement de coupons et titres.

Calottes Plaqué Or Email Bracelets

Wilhelm Becker, Pforzheim 3235

Repr. Ernest Meyer, Chaux-de-Fonds Parc, 83
Téléph. 1602

ATTENTION!!

Contrepiquets en tous genres: rubis scientifique et naturel, saphir et grenat. Sertissages soignés de coquerets, bascules de chronog. plaques laiton, nickel et acier, bouts de pont toutes formes, huit anglés ou non depuis 10/100 d'épaisseur. — Demandez échantillons avec prix.

CHARLES MEYLAN

ORIENT (Vallée de Joux). (H 20405 L) 1113

AGENCES

Si vous désirez faire des affaires, confiez vos représentations pour la Grande-Bretagne et les Colonies à une maison anglaise. On cherche fabricants de montres bon marché, tous genres, à remontoir et à clef.

Faire offres à E. Simons, 100/1 Houndsditch, London England. 1122

Pierres fines pour Horlogerie

rubis, saphyrs, grenats, scientifiques

Spécialités: Trous olivés et gouttes, grandes moyennes, en scientifique

SWISS JEWEL CO, S. A.

LOCARNO (Suisse)

Scientifique garanti de dureté, certificat à l'appui
Couleur rouge foncé

H 3230 F Téléphone 1.63 3670

Adresse télégraphique: Mojony-Locarno

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 3852
sont livrées aux meilleures conditions par la

Fabrique Leuba Frères, Renan
Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés

Calottes pour bracelets: — Prix spéciaux par grandes séries
Prompte livraison — Ouvrage soigné H 6356 J
— Achat de matières d'or et d'argent —

Les fabricants de tiges et pignons pour mouvements de 8³/₄ à 20 lignes, livrant décollés et pivots levés, prêts à rouler, sont priés de donner leurs prix pour séries très importantes sous chiffres H 20787 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1161

Fabriques de fournitures

Directeur de fabrique disposant de fr. 30.000.— cherche à reprendre fabrique de fournitures d'horlogerie.

Offres sous H 20751 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1145

LIQUIDATION

Lots importants en Montres acier, nickel, argent et fantaisie, 18" et 19", ancre et et cylindre, à liquider à prix très avantageux. 1106

Offres sous H 20670 C, Bureau Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

PIERRES des Alpes

Représentant au Portugal désire se mettre en rapport avec de bons fabricants en bijouterie et souvenirs, etc.

Ecrire à M. Souza Teixeira, Rua do Almada, 279, Porto. H-20744-C 1143

F. VON BURG

HORLOGERIE Soleure

Spécialités:

Terminages ancre et cylindre

9-13 lig. soignés

S 128 Y 1148

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn.; discrétion absolue. F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.

SUISSE

Usine à vendre

A vendre en Suisse (Jura bernois) usine pouvant occuper 400 à 500 ouvriers, exploitée jusqu'ici comme fabrique d'horlogerie, mais convenant aussi parfaitement pour autres industries. Situation avantageuse dans la ville, sur la route principale. Force hydraulique, installations mécaniques et lumière électrique. Adresser offres sous chiffres H 5279 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1164

Décolletages

Fabrique d'horlogerie bien outillée entreprendrait décolletages jusqu'à 12 mm. Adresser les offres sous chiffres H 5265 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1152

Boussoles lumineuses au radium, Marque «Luz». Modèles déposés en Suisse: Nos 21705, 25216, 25217, 25218. P. A. Joannot, fab., Alpes 5, Genève. H 12116 X 1165

Quelle fabrique

peut fournir des plaques acier pour pitons avec 2 vis. Adresser offres sous chiffres H 185 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 1163

VISITEUR

acheveur-lanternier ayant grande pratique dans le terminage des montres ancre et cylindre, cherche place. Certificats de connaissances et d'habileté. Ecrire sous chiffres H 15084 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1154

Lunettes-bracelets

serties de pierres et fausses pierres tous genres, sur or, argent et métal. 1107

Travail garanti. — Prix très bas. Ch. BONIFAS & Co La Chaux-de-Fonds

Ebauches

pour la fabrication de balanciers en tous genres, fournit prompt et avantageusement Franz Kofmehl, Perles. 1090

CADRANS RADIUM

MÉTAL ET ÉMAIL

H 893 U

1^{re} qualité garantie

3861

➔ Garantie minimum de luminosité : 5 ans ➔

Prix sans concurrence

Fabrique de Cadrons Métalliques S. A.

BIENNE

== 9, Rue Neuve, 9 ==

Garanti inoxydable

Garanti inoxydable

RÉPÉTITION

FABRIQUE „ANGÉLUS“

STOLZ FRÈRES

3224

LE LOCLE (Suisse)

— GRAND PRIX Exposition Nationale Suisse, Berne 1914 — H 20032 C

LOUIS THIÉBAUD
NEUCHÂTEL

PIVOTAGES d'échappement ancre sur jauges
et

DÉCOLLETAGES d'axes de balanciers
et de tiges d'ancre

H 361 N

1092

MONTRES BRACELETS

13 lig., 2^{de}

cylindre, heures radium

RACINE FRÈRES

H 53 U

BIENNE

1056

Société des
Fabriques de Spiraux réunies
Genève - Bienne - Fleurier

Spiraux „Premier“ pour montres-bracelets.
Spiraux premières qualités pour Observatoires.
Spiraux durcis et mous pour grandes fabriques.

SPECIALITÉS :

Spiraux trempés Breguet - Spiraux Palladium.
Spiraux compensateurs du D^r Guillaume.

Bureaux : Serre 15, à La Chaux-de-Fonds.

Diplôme d'honneur : Exposition Universelle de Bruxelles 1910.

Fabrique suisse de Balanciers
La Sagne

Correction de l'erreur secondaire
de compensation des Chronomètres
Marine, Bord et Poche
p^r l'emploi du Balancier compensateur
du D^r Guillaume.

Balanciers compensés et façon pour grandes fabriques.